



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Les lundis, jeudis de 16H à 19H
Les mercredis de 13H30 à 15H

Courriel : mairie.bouy@wanadoo.fr
Tél. 03.26.66.13.89

Site internet : www.mairie-bouy.fr



INFORMATION

Restrictions des usages de l'eau : Arrêté préfectoral du 22 septembre 2020



Un déficit pluviométrique a été constaté dans le département de la Marne depuis le mois d'avril. Il s'est intensifié au mois de juillet avec une baisse de la pluviométrie de 86 % par rapport à la normale et se prolonge en ce début du mois de septembre

Les principales mesures sont les suivantes :

- interdiction de laver les véhicules en dehors des installations professionnelles ;
- interdiction d'arroser les jardins potagers, les golfs, les pelouses, les massifs de fleurs, les espaces verts, de nettoyer les voiries, trottoirs, terrasses et façades, entre 11 h et 18 h (pour les unités en seuil d'alerte) ou 9 h et 20 h (pour les unités en seuil d'alerte renforcée) ;
- interdiction de remplir les piscines et les plans d'eau ;
- réduction pouvant atteindre 50 % des quotas restant à consommer alloués à l'irrigation des cultures.

L'objectif de ces mesures est de limiter les consommations afin de préserver la ressource en eau et ses usages.

Le préfet de la Marne appelle chacun à faire preuve de civisme et rappelle à chaque usager (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs), la nécessité de proscrire tout gaspillage d'eau, en évitant les usages non indispensables et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau.

L'ensemble de ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 octobre 2020.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Enlèvement d'engin de guerre



En cas de découverte d'un engin de guerre ou d'objet suspect, sur le territoire de la commune, vous devez demander l'enlèvement de l'engin de guerre. Pour cela vous devez vous rendre sur le site Internet de la préfecture de la Marne à l'adresse suivante : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Deminage/Deminage>, en effet, une plaquette réalisée par le Centre Interdépartemental de déminage de Châlons-en-Champagne vous rappelle les procédures à observer en cas de découverte d'engins de guerre ou d'objets suspects. Vous trouverez également le formulaire à compléter et à retourner au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC).

Travaux RD 994 :



Des travaux de réfection de la couche de roulement (Secteur entre la place et l'entrée côté Livry) sont programmés par le conseil départemental, dans la traverse de la RD 994. A cette occasion, il est prévu, en parallèle, l'aménagement de certains regards pluviaux, la réalisation de passages piétons et la réfection du parking devant le cimetière. Ces travaux sont programmés fin octobre début novembre.

Merci de votre compréhension dans la gêne que cela peut provoquer

Renouvellement PASS Comète

Cette année, vous avez profité du **Pass'Comète** offrant aux membres de votre personnel un tarif réduit sur tous les spectacles de la saison (15€ au lieu de 24€) ainsi qu'au cinéma (5€ au lieu de 7€). Ils ont également pu profiter d'un accès privilégié aux deux temps forts de l'année : le festival international de cinéma War On Screen, et ILLUSIONS, un rendez-vous entièrement consacré à la magie.



Si vous souhaitez anticiper la rentrée et établir la **nouvelle convention 2020/2021** dès à présent afin de ne manquer aucun événement en septembre, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse suivante :

earrachart@la-comete.fr

ou par téléphone au 03.26.69.50.86.

À cette occasion, nous pourrons échanger et faire le bilan de ce dispositif.

Sachez également que vous êtes cordialement invités à la **présentation de saison 2020/2021** qui se déroulera les **mardi 8 et mercredi 9 septembre à 20h30 à la Comète** (entre libre, sur réservation : billetterie@la-comete.fr).

Vous trouverez en pièce jointe l'affiche de cet événement. N'hésitez pas à la diffuser dans votre structure. Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre présence et celle de vos personnels à l'une de ces soirées.

CIVISME

Nuisances environnementales et sonores



Déjections sur la voie et l'espace publique

Les déjections qu'elles soient canines ou de chevaux ... sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur d'animal est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

A cet effet, des sacs plastiques pour les déjections de vos amis à quatre sont à votre disposition à la mairie à retirer aux heures d'ouverture.

Aboiements répétitifs

Nos amis les chiens sont les bienvenus, toutefois la possession d'un animal reste un choix personnel et ne doit pas devenir une nuisance pour le voisinage. Merci donc aux propriétaires de s'assurer de l'absence d'aboiements perpétuels.

Sécurité routière



Pour des raisons évidentes de sécurité routière et d'autant en plus en cette période de récolte des betteraves, il est rappelé que la dépose d'enfants à l'école matin, midi et soir se fait en utilisant les 2 parkings mis à la disposition des parents.

En aucun cas, les parents ne doivent utiliser le bateau sur le trottoir de la salle des fêtes comme un dépose-minute.

La vie de vos enfants et leur sécurité sont une priorité. Ne les mettez pas en danger.

ACTIVITES

Accueil de loisirs des vacances de la Toussaint :



Petit Rappel :

Les enfants pourront être accueillis lors de la 1^{re} semaine des vacances de la Toussaint, soit du lundi 19 au vendredi 23 octobre

Un formulaire d'inscription a été transmis par mail aux parents par la directrice des Croscrosboutchoux, Mme Adeline CIOSEK

Le protocole sanitaire lié à la crise COVID-19 sera identique à celui appliqué actuellement à la cantine, ainsi qu'à l'accueil périscolaire.

Repas des sages

Le traditionnel Repas des Sages ne peut pas se dérouler comme d'habitude au vu des règles sanitaires liées à la COVID. Toutefois, le conseil municipal a tenu à perpétuer la tradition en offrant un repas à emporter à nos aînés à partir de 65 ans. Une invitation leur a été envoyée.

Les bouchons d'Amour.



L'association « **Les Bouchons d'Amour** » collecte les bouchons pour acquérir du matériel pour handicapés, participer à des opérations humanitaires, ponctuelles ... Afin de soutenir cette association Le FRJEP a mis à **disposition près du local du FRJEP** (terrain de foot) **un bidon** dans lequel vous pourrez déposer vos bouchons.

Les bouchons ACCEPTÉS sont :

- les bouchons en plastique de boissons
- eau,
- lait,
- soda,
- jus de fruits,
- compotes...



Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit



www.sitacmaboutiqueenligne.net
Créez et rechargez votre carte de transport 24h/24 depuis votre ordinateur.



La carte de transport SIMPLICITÉS
Un support unique pour accueillir tous vos titres de transport.



Le ticket unitaire
En correspondance, validez simplement le QR Code.



Le ticket sans contact
Rechargeable, ce ticket souple peut contenir tous les titres occasionnels : 1 voyage, 10 voyages et 24 heures.



L'application SITAC e-ticket
Achetez et validez vos titres occasionnels avec votre mobile grâce à l'application.



Le paiement sans contact
Payez et validez votre ticket unitaire avec votre carte bancaire sans contact.



L'application SITAC direct
Pour localiser votre car/minicar et consulter le temps d'attente à l'arrêt.



VACANCES SCOLAIRES 2020-2021

Toussaint du 17/10/2020 au 1/11/2020
Noël du 19/12/2020 au 03/01/2021
Hiver du 20/02/2021 au 07/03/2021
Avril du 24/04/2021 au 09/05/2021
Pont de l'Ascension (vendredi) : 14/05/2021
Été à partir du 06/07/2021

LES LIGNES PÉRIURBAINES



Les lignes A à G et 120 sont ouvertes à l'ensemble de la clientèle !



Lignes à la Demande
Minicar sur réservation.
Circulent les samedis, mercredis et durant les vacances scolaires.



Lignes régulières
Car ouvert à tous les clients dont les scolaires.
Circulent en période scolaire.



Une ligne ResaGO est une ligne virtuelle qui a toutes les caractéristiques d'une ligne classique :

- Un itinéraire préétabli
- Des points arrêt déterminés
- Des horaires de passage prédéfinis

Les différences ?

- ResaGO ne circule que si un voyageur réserve un trajet.
- Le transport est réalisé en minicar.
- Lorsque les lignes classiques A B C D E 120 ne circulent pas (mercredi après-midi, samedi et vacances scolaires), les lignes ResaGO prennent le relais pour vous assurer un aller-retour vers Châlons-en-Champagne.



POUR VOUS DÉPLACER, IL SUFFIT DE RÉSERVER EN LIGNE !
www.sitac.resago.net

SUIVI EN TEMPS RÉEL DU VÉHICULE



RÉSERVABLE JUSQU'À 2H30 AVANT LE VOYAGE



COMMENT RÉSERVER ?

S'INSCRIRE :

Vous avez 2 possibilités pour adhérer au service :



Rendez-vous sur le site internet de réservation accessible 24/24h, 7/7j : www.sitac.resago.net



Contactez la centrale téléphonique SITAC de 9h à 17h du lundi au vendredi, de 10h à 16h le samedi (hors jours fériés) au : **03 26 69 41 20**



Les personnes avec un handicap (invalidité à plus de 80%) souhaitant bénéficier du service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite sont invitées à constituer un dossier auprès de la centrale téléphonique SITAC.

RÉSERVER VOS DÉPLACEMENTS :



Appelez la centrale SITAC ou connectez-vous au site de réservation, **au plus tard 2h30 avant votre déplacement** et au plus tôt 1 mois à l'avance. Possibilité de réserver plusieurs courses sur 30 jours consécutifs.



Une fois la réservation enregistrée, vous recevrez un courriel et un SMS de confirmation.

LE JOUR DE VOTRE VOYAGE



30 minutes avant le départ, un SMS vous rappelle l'horaire et le lieu de prise en charge. Puis un second, 10 minutes avant, vous confirme l'horaire de passage.



Suivez le véhicule ResaGO en temps réel sur votre mobile depuis la plateforme : www.sitac.resago.net



Rendez-vous à l'arrêt, 5 minutes avant le départ.

IMPORTANT

Pour bénéficier de ces confirmations, la communication d'un numéro de portable et/ou d'une adresse électronique est **indispensable** lors de votre inscription.